

RESISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas !

Numéro 42

NOVEMBRE 2006



Le mot de la Présidente

Les dés sont donc jetés. Une forte majorité des adhérents du Parti Socialiste a décidé de désigner Ségolène Royal comme candidate à l'élection présidentielle, au terme de trois mois de débats, où les questions de fond ont bien peu été abordées et les questions sociales encore moins.



Ce résultat ne doit pas surprendre. Il ne faudrait pas en conclure hâtivement que le PS est devenu social-démocrate ou social-blairiste à 80 %.

De nombreux socialistes de gauche ont décidé de voter pour Ségolène Royal, moins en fonction de ses orientations réelles ou supposées que, parce qu'à tort ou à raison, elle incarnait une certaine forme de renouvellement. Ce sentiment, largement partagé dans l'électorat de gauche, nous pose question.

A l'évidence, et on peut le regretter, le clivage essentiel exprimé par le vote du 29 mai 2005 ne sera pas le déterminant du choix des électeurs aux présidentielles d'avril 2007. Et pourtant, ce clivage reste fondateur. Le sentiment profond du peuple ne sera pas remis en cause par son choix lors de cette élection.

Nul doute que, pour des millions de salariés, le plus important c'est d'éviter que ceux qui incarnent le plus le libéralisme ne puissent continuer leur œuvre destructrice. Nous ne nous permettons pas, à Résistance Sociale, de les condamner pour cela.

Nous l'avons toujours dit, notre combat pour la République Sociale s'inscrit dans la durée. Il ne s'arrêtera pas au soir de l'élection présidentielle.

Si le président élu est « de gauche », il faudra créer le rapport de forces nécessaire pour que les attentes populaires exprimées dans la rue ou dans les urnes en décembre 1995, en avril-mai 2003- 2004, en mai 2005 comme en mars 2006, soient prises en compte. Cela concerne aussi bien les militants politiques engagés dans les différentes formations de gauche que les syndicats et les militants associatifs.

Que ce soit dans le cadre de notre association ou au travers de « Devoir de Résistance », nous devons aider à cette prise de conscience collective indispensable, si on veut éviter la spirale infernale connue dans le passé : déception puis désaffection et enfin retour de la droite au pouvoir.

Notre objectif d'une reconstruction d'une gauche véritable, capable de nous conduire vers la République Sociale, passe aussi par là, par le lent cheminement de la confrontation des idées qui permet de convaincre toujours plus d'hommes et de femmes que le choix n'est pas entre la résignation et le renoncement mais qu'il y a place aussi pour la résistance qui demain peut et doit conduire à la renaissance.

Marinette BACHE

SOMMAIRE

Solidarité
Internationale
(Page 2)

Directive postale
(Pages 3 et 4)

Les leçons du FMI à
la France
(Page 4)

Actualité sociale
(Page 5)

Ah, ces sacrées
bonnes femmes !
(Page 6)



SOLIDARITE INTERNATIONALE

Par Emilie KERDUJAL

UNION EUROPEENNE : la directive services en marche

La directive services vient d'être définitivement votée par les députés européens avant d'être à nouveau soumise au conseil européen (les 4 et 5 décembre). Sa transposition dans les législations nationales est attendue dans un délai de trois ans.

Les députés européens devraient adopter définitivement mercredi 15 novembre, à Strasbourg, la directive services, dite Bolkestein. À droite comme à gauche, la majorité des eurodéputés est pressée d'en finir. Le texte pourrait être adopté à une plus large majorité qu'en première lecture, les parlementaires de l'Est, auparavant réticents, étant censés suivre les orientations de leur gouvernement qui tous, à l'exception de la Lituanie, avaient soutenu le projet lors de son examen au Conseil, en mai 2006.

C'est ce projet qui servira de référence au vote des parlementaires. Évelyne Gebhardt, la rapporteuse du texte, sociale-démocrate, ne déposera pas d'amendement supplémentaire, estimant que la directive ne lui pose plus « aucun problème ».

Le nouveau texte a expurgé du champ d'application de la directive la plupart des services « sensibles ». Sont ainsi exclus les services de santé et audiovisuels, les services portuaires et financiers, le convoyage de fonds, les jeux, les professions notariales, les taxis urbains, les services ambulanciers et funéraires, les agences de travail temporaire, les soins aux personnes âgées, le logement social, le notariat...

Le « principe du pays d'origine » (PPO) n'est plus expressément prévu. Il avait déjà été exclu du compromis voté par les eurodéputés en première lecture, en février 2006. Cette disposition aurait par exemple permis à un architecte tchèque, effectuant une mission temporaire en France, de devoir se plier aux seules règles édictées à Prague, ouvrant ainsi la porte au dumping social.

Cependant, le principal changement introduit par la nouvelle directive services par rapport à la version précédente consiste à faciliter l'établissement permanent des prestataires de services dans un autre État membre.

Selon le gouvernement, ces nouvelles dispositions profiteront aux entrepreneurs français convoitant des marchés dans l'Union européenne. Mais quid de son impact en France ? L'introduction d'un guichet unique d'enregistrement, commun aux Vingt-Cinq, est également censée faciliter l'implantation à l'étranger. Désormais, un État membre ne pourra s'opposer à une prestation de services transfrontalière qu'à condition que ces restrictions soient « non discriminatoires » et « proportionnées ».

Risques de litiges

Cette directive devrait cependant donner lieu à de nombreux litiges. Les états devront justifier auprès de la Commission européenne la raison pour laquelle ils décident de restreindre l'accès à leur marché, à un entrepreneur provenant de tel ou tel autre pays membre. Contrairement aux dispositions aujourd'hui existantes, ce sera désormais à l'État membre du pays d'accueil du service de contrôler les prestataires de services qui viendront s'implanter sur son territoire. Enfin, les Vingt-Cinq sont invités à se doter d'un réseau européen de supervision des prestataires de services.

La rédaction ultime de la directive a donné lieu à tant de contorsions juridiques que sa transposition par les États membres, attendue pour le 1^{er} janvier 2010 au plus tard, promet d'être épineuse. Parallèlement au vote, la Commission devrait clarifier certains domaines relatifs au droit pénal ou social et préciser comment elle entend jouer son rôle de gendarme, censé éviter que des États bloquent « arbitrairement » l'accès à leurs marchés.

AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

La Constitution européenne ne sera pas définitivement ratifiée par l'Allemagne

A la suite d'une plainte d'un député conservateur allemand, la cour constitutionnelle allemande a infligé un camouflet à Angela Merkel, à la veille du début de la présidence allemande du conseil européen. La cour constitutionnelle a, en effet, estimé, dans une décision rendue le 1^{er} novembre, qu'elle ne pouvait pas approuver un texte déjà rejeté par deux États et qui contenait des dispositions anticonstitutionnelles. A noter que les médias, d'habitude si friands des nouvelles européennes, n'ont pas soufflé mot de cette décision ...

PLACE AU DEBAT

Directive postale

Quand la commission européenne organise la mort du service public postal

Par Yves MESCOFF

Aujourd'hui, La Poste est encore citée dans les sondages comme l'un des services publics préféré des Français et celui qui donne le plus de satisfactions malgré quelques critiques. Et pourtant, 15 ans après avoir quitté le statut d'administration pour revêtir, avec la loi Quilès de 1989, l'habit d'un établissement industriel et commercial, après avoir vu son monopole sur le courrier descendre aux plis de moins de 100 grammes puis, depuis le 1^{er} janvier 2006, de moins de 50 grammes, après s'être scindée en branches que ne rattache plus qu'un tronc qui maigrit de jour en jour, La Poste s'apprête à perdre tout monopole d'ici le 1^{er} janvier 2009, si, du moins, la Commission européenne parvient à faire adopter son projet de directive postale.

S'en serait alors fini du service public postal. N'allez pas croire que j'exagère. Il suffit de se rendre au Danemark ou en Suède, où l'ensemble des activités postales est déjà en concurrence, pour comprendre.

Là-bas, trouver un bureau de poste relève de la gageure. Des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés.

Les libéraux nous serinent que la concurrence est plus efficace que le monopole et moins coûteuse pour la collectivité.

En réalité, dans un système totalement concurrentiel, le monopole public est la plupart du temps remplacé par un monopole privé de deux ou trois opérateurs qui se partagent le marché au prix d'une lutte sévère et d'un budget de communication démesuré. Tout est bon pour vendre même à ceux qui n'ont rien besoin !

Ainsi dans le domaine postal la place occupée par La Poste en France est convoitée par de grands opérateurs européens ou américains parmi lesquels les postes allemande et hollandaise, qui ont déjà largement bénéficié des mesures de « libéralisation » précédentes.

Si la concurrence totale voyait le jour en 2009, que resterait-il du service public à la française qui allie présence sur tout le territoire, péréquation tarifaire et accessibilité égale pour tous les citoyens ?

Il n'en resterait vraisemblablement plus rien ou pas grand chose comme on a pu le voir dans un autre domaine, celui des télécommunications.

Depuis sa privatisation, France Télécom a perdu trois millions d'abonnés. Croyez-vous que la qualité des services téléphoniques et leur coût en aient été améliorés pour autant ?

Réduit à la portion congrue, le service public n'aurait plus les moyens de lutter à armes égales contre ses concurrents français et étrangers. Déjà, avec la dernière loi de régulation postale votée en 2005 par le Parlement et appliquée effectivement depuis le 1^{er} janvier 2006, le monopole postal ne concerne plus que les lettres de moins de 50 grammes.

Sur tous les autres créneaux, La Poste est concurrencée et notamment dans le domaine du courrier et des colis pour les entreprises. Demain, ce seront les envois recommandés, y compris administratifs, qui pourront être accaparés par des entreprises privées avec le risque de dérives que l'on imagine et d'abord au niveau des coûts. Un projet de décret est en cours d'examen par le Conseil d'Etat sur ce point.

Pour faire face à cette concurrence, La Poste a entrepris un vaste plan de modernisation avec la création de plateformes industrielles régionales de tri du courrier qui remplacent les anciens centres de tri autrefois situés près des gares.

Pour des raisons de coût et rentabiliser ses nouvelles machines, La Poste a aussi modifié son organisation : fini le traitement du courrier dans les bureaux de poste. Les services de nuit ont été réduits au maximum, voire supprimés. Les liaisons par avion ont elles aussi été réduites au maximum au profit du train et surtout de la route. Résultat : les heures des levées ont été avancées, ce qui pénalise particuliers comme entreprises.

Quant à La Banque Postale, qui ne voit que l'objectif, à terme, c'est d'en faire une banque comme les autres où les personnes aux revenus modestes ne seront sans doute pas les bienvenues, alors qu'aujourd'hui, notamment à travers le livret A, La Poste constitue souvent le dernier maillon avant l'exclusion bancaire.

Déjà, on a transformé les agents de guichets en agents commerciaux au détriment de la qualité du service rendu. Résultat : on place des produits financiers à des personnes qui n'en ont pas besoin ou qui ne connaissent pas suffisamment les risques qu'elles prennent et se retrouvent du jour au lendemain dépouillées d'une partie de leurs économies. Et les tarifs explosent !

Pendant ce temps, faute de personnel, les files d'attente s'allongent aux guichets, les facteurs n'ont plus le temps de faire correctement leurs tournées et sont contraints de laisser un avis de passage plutôt que d'apporter au domicile courrier recommandé ou colis, les réclamations s'amoncellent.

(Suite page 4)

PLACE AU DEBAT

(suite de la page 5)

Les chefs d'établissements sont invités à diminuer les horaires d'ouverture des bureaux au public, alors que celui-ci souhaiterait au contraire qu'ils soient allongés...

En province, comme en Ile de France, les bureaux jugés insuffisamment rentables ferment les uns après les autres ou sont transformés en agence postale communale ou en relais-poste qui n'offrent pas la totalité des services d'un bureau de plein exercice. Il faut préciser que les premières, au nombre d'environ 3000, sont généralement situées dans des locaux municipaux avec des agents de La Poste recrutés le plus souvent en CDD tandis que les seconds (800 environ aujourd'hui) sont tenus par des commerçants.

La Poste a aussi entrepris d'élargir ses activités, notamment en installant des photomatons dans certains bureaux, en vendant papier à lettres et cartes postales, en proposant en partenariat avec la SNCF la vente de billets de train...

Quant au statut du personnel, de moins en moins fonctionnaire (il n'y a d'ailleurs plus de recrutement de fonctionnaires, qui constituent cependant encore les 2/3 des effectifs), il se précarise chaque jour un peu plus malgré la volonté affirmée de La Poste de transformer les CDD en CDI.

On ne compte plus les cas d'agents recrutés pour quelques heures par semaine qui cumulent les CDD sur de longues périodes au mépris de la loi. Ce n'est pas faire injure aux cadres contractuels que de remarquer qu'un certain nombre d'entre eux ne sont là que pour pouvoir mieux se vendre ailleurs. Comment voulez-vous qu'ils soient motivés alors qu'ils ne pensent qu'à quitter La Poste ?

Cela est d'ailleurs vrai à tous les niveaux, y compris parmi les dirigeants de La Poste dont beaucoup viennent du privé. Le Président Bailly lui-même, issu de la RATP, se verrait bien, dit-on, changer de veste pour piloter les destinées d'Air France...

Résultat : les stratégies sont remises en cause au bout de quelques mois, des projets, pour lesquels des fortunes ont été dépensées, brusquement arrêtés et relégués au fond d'un tiroir. Les compétences sont volatilisées au gré des changements d'affectation, des placards pas toujours dorés surgissent un peu partout.

Nul doute que, si on continue dans cette voie, le service public postal cessera de vivre d'ici peu de temps, faisant fi du rôle majeur que joue La Poste dans l'aménagement du territoire.

Mais tout cela n'a rien d'inéluctable. Il est encore temps de bifurquer vers la voie de la sagesse en redonnant à La Poste les moyens d'être à nouveau un service public de référence, en dénonçant les oukases de la commission européenne et les ravages de la mondialisation libérale.

Si un pays comme la France osait dire clairement qu'il refuse de continuer à se coucher face aux intérêts de quelques grands groupes multinationaux, croyez-vous que cela n'aurait aucun impact ? Il est temps que la France retrouve le chemin du progrès social et pour cela elle a besoin de disposer de services publics forts. La Poste, par son rôle dans l'aménagement du territoire, doit de nouveau en faire partie et ainsi retrouver la confiance des citoyens.

LES BRAS M'EN TOMBENT !

Les leçons du FMI à la France

Dans une note parue le 1^{er} novembre, Alessandro Léopold, directeur adjoint du département européen du Fonds Monétaire International (FMI), a adressé un satisfecit à la France en relevant sa prévision de croissance du PIB pour 2006, tout en l'assortissant de critiques sur la politique menée par le gouvernement.

Le FMI approuve la baisse des impôts décidée par Bercy mais il déplore que celle-ci ne soit pas compensée par une baisse des dépenses (lesquelles ? Il ne précise pas ...).

Il déplore que le secteur public soit encore étendu (et pourtant, qu'en reste-t-il après la vague de privatisation de ces dernières années ?). Surtout, il regrette que les entreprises ne soient pas autorisées à licencier leur personnel pour accroître leurs bénéfices mais seulement pour les maintenir (sic!). Autre regret : les contrats de type CDI sont, selon le FMI, trop difficiles à casser et conduisent les entreprises à une « incertitude judiciaire »....

Quand on vous dit que le FMI dit tout haut ce que la droite et le MEDEF pensent tout bas ...

ACTUALITE SOCIALE

SANOFI-AVENTIS

Le laboratoire pharmaceutique Sanofi-Aventis a annoncé une "réorganisation de sa filiale commerciale", entraînant la suppression de 504 postes.

Présenté en Comité central d'entreprise (CCE), ce plan devrait entraîner la suppression de "399 postes au sein de la force de vente" (visiteurs médicaux,) "et de 105 postes de la structure siège de la filiale France.

Sanofi-Aventis, troisième groupe pharmaceutique mondial et premier en Europe, emploie quelque 28.000 salariés en France, dans 45 sites. Sa filiale commerciale, qui commercialise en France les médicaments et produits de santé du groupe, emploie 4.516 personnes.

FOURNIER PHARMA

La direction de Fournier Pharma, dont les laboratoires ont été rachetés en juillet 2005 par le groupe chimique et pharmaceutique belge Solvay a annoncé la suppression prochaine de 33 emplois dont 20 à Chenôve (Côte d'Or) et 7 à Paris. Les activités de développement pharmaceutique actuellement installées à Chenôve doivent être transférées aux Pays Bas et en Irlande et les activités de pharmacovigilance regroupées en Allemagne. Une première vague de 400 licenciements a déjà atteint le groupe début 2006 dont 100 à Dijon. Fournier Pharma emploie 941 personnes en France dont plus de 800 dans l'agglomération dijonnaise.

MARIE SURGELES

La société Marie Surgelés France, filiale du groupe agro-alimentaire britannique Uniq, a annoncé la suppression de 218 emplois essentiellement dans ses usines de Mirebeau (Vienne) et d'Aivault (Deux-Sèvres) et à son siège social de Rungis (Val-de-Marne). La société emploie 1900 personnes dans ses sept usines en France.

VISTEON

La direction de l'équipementier automobile américain Visteon a annoncé la suppression d'ici 2008 de 314 emplois dans son usine de Charleville-Mézières (Ardennes) qui emploie actuellement 1200 personnes dont 200 intérimaires.

GLAVERBEL

Le constructeur Glaverbel spécialisé dans les vitres latérales des automobiles a annoncé la fermeture de son usine de Donchery (Ardennes) qui emploie 122 salariés.

THOME-GENOT

Le tribunal de commerce de Charleville-Mézières a mis en liquidation judiciaire l'équipementier automobile Thomé-Génot, racheté en 2004 par la société de consultants américaine Catalina. Cette liquidation pourrait se traduire par le licenciement de plus de 300 salariés. Une médiatrice a cependant été nommée.

SAINT-GOBAIN

Les dirigeants Saint Gobain Emballage ont annoncé la suppression de 120 emplois. Dans l'usine de Vauxrot (Aisne), près de Soissons.

PELE GRANIT

Le tribunal de commerce de Rennes a prononcé la liquidation judiciaire de la société Pelé Granit, spécialisée dans les monuments funéraires, qui emploie 135 salariés à Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine)

GROUPE MAXILIVRES

Le tribunal de commerce de Lyon a retenu trois offres partielles pour la reprise du groupe Maxilivres, placé fin juin en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois, permettant le maintien de près de 180 emplois. Les activités reprises concernent une partie des boutiques de Maxilivres regroupées dans les sociétés Marco Polo et Prolibra. Pour le reste, le tribunal a renvoyé au 19 décembre, pour un deuxième tour, la cession des activités logistiques et d'éditions de Maxilivres ainsi que celle des fonds de commerce restants (environ 70). Les trois offres retenues, qui proposaient toutes de reprendre l'ensemble des personnels et d'assurer leur formation, sont celles des sociétés ABC Games (jeux vidéos), Body Shop (filiale de L'Oreal, cosmétique) et Calmes Cuir (maroquinerie). Elles reprennent respectivement 51, 14 (dont 5 en Belgique) et 5 boutiques, soit 130, 31 et 17 salariés. "Le jugement a été accueilli positivement par les salariés. Ils auraient tous préféré savoir à quoi s'en tenir mais les offres retenues avaient leur adhésion", a affirmé à l'AFP l'avocate des salariés de Maxilivres, Annie David, évoquant une décision "prudente et équilibrée". Créé en 1978, le groupe Maxilivres, qui emploie 550 personnes dans 145 points de vente en France et en Belgique, affichait fin 2005 une perte d'exploitation de 17,1 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 38,5 M EUR.

COUP DE GUEULE

Ah, ces sacrées bonnes femmes !

Par Lucie BERTHOMMIER

Si vous fréquentez encore les bureaux et les ateliers, vous avez sans doute remarqué qu'il y flottait comme un air de revanche satisfaite au lendemain de la désignation de Ségolène Royal par le principal parti de gauche. Ces sacrées bonnes femmes souriaient et tiraient « moralement » la langue aux hommes.

Et pourtant, ne vous l'a-t-on pas assez répété que le féminisme n'est qu'une histoire de bourgeoises ?

Les femmes « ordinaires », elles, elles s'occupent de leurs vrais problèmes de femmes : la santé des enfants, et ce qu'il y aura à manger à midi. Quelquefois aussi, elles s'inquiètent : le salaire de leur travail à temps partiel sous-payé suffira-t-il comme complément au salaire du mari pour payer les traites de l'appartement ?

Mais la discrimination ou la parité, le mépris ou le respect, la subordination ou l'égalité, ça ce sont des problèmes de bourgeoises !

De même que les salaires inférieurs à ceux des hommes (puisqu'ils ne sont là que pour compléter), de même que les carrières professionnelles offertes aux petites et jeunes

filles, de même que le nombre de femmes à l'Assemblée Nationale...

Problèmes de bourgeoises que tout cela !

D'ailleurs, regardez : au moment où il faut réorienter l'Europe et sauver le monde, quelle serait la première loi de la grande bourgeoise Royal ? Une loi pour aggraver les peines infligées aux auteurs de violences familiales. Franchement, est-ce une priorité ? Et tout ça parce qu'une femme meure tous les trois jours sous les coups de son compagnon. Pour toute autre « minorité », on crierait au scandale, au racisme, au sectarisme, au meurtre... Mais là, faut être sérieux !

De même, on ne s'est vraiment scandalisé de ce que les talibans avaient fait de leur pays que lorsqu'ils ont détruit leurs Bouddhas à coups de canon, bien après qu'ils aient enfermé les femmes dans des sacs. Eh, oui ! Mais les Bouddhas étaient des œuvres irremplaçables, eux, des chefs d'œuvre de l'humanité...

Et après ça, vous vous étonnez que Royal ait les faveurs de l'électorat féminin ?

Vous aussi refusez la résignation, adhérez à Résistance Sociale !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

57 bd de Ménilmontant 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet :

<http://membres.lycos.fr/resistancesociale>

Courriel : resistance.sociale@laposte.net

Présidente de RESO et directrice de la publication : **Marinette BACHE**

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à Résistance Sociale et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RÉSO 57 BD DE MENILMONTANT 75011 PARIS
(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)